



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 16 avril 2024 à 19 h en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Monsieur Jean St-Antoine, greffier par intérim

Est absente: Madame Nancy Forget, directrice générale

2024-04-122 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 avril 2024 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-123 2. MANDAT DE REPRÉSENTATION - COUR DU QUÉBEC - DIVISION DES PETITES CRÉANCES - DOSSIER 760-32-702383-227

CONSIDÉRANT l'audition, le 11 avril 2024, d'un recours à l'encontre de la Ville, en division des petites créances de la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT que le représentant de la Ville n'a pu, à cette occasion, produire au Tribunal une procuration confirmant sa qualité de représentant de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater formellement, avec effet rétroactif, la personne désignée pour représenter la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

QUE soit confié à monsieur Tomas Oosterbaan, chef de la division travaux publics, avec effet rétroactif au 1er avril 2024, le mandat de représenter la Ville de L'Île-Perrot dans le dossier numéro 760-32-702383-227 de la Cour du Québec, division des petites créances, district de Beauharnois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-124 3. MANDAT DE REPRÉSENTATION - COUR DU QUÉBEC - DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner certaines personnes pour agir à titre de représentant de la Ville dans les causes relevant de la Cour du Québec - Division des petites créances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE messieurs Michel Laroche, directeur des services techniques, et Tomas Oosterbaan, chef de la division travaux publics, soient désignés pour agir à titre de représentant autorisé de la Ville dans le cadre de tout recours intenté devant la Cour du Québec - Division des petites créances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 19 h 02.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU ... *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT OMA
GREFFIER PAR INTÉRIM